



Rétractation de jugement en appel

Par Camillou

Bonjour,

Je me suis portée partie civile dans une affaire pénal concernant des menaces de diverses manières. Un jugement a été rendu mais la personne a fait appel du jugement rendu. Après réflexion, je souhaite me rétracter de mon statut de partie civile. J'aimerais savoir si en me retractant je peux encourir une sanction ou une peine de prison pour dénonciation calomnieuse car malgré les éléments du dossier qui l'accuse directement, je pense que c'est une autre personne qui en était à l'origine.

Merci d'avance pour votre temps.

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Lorsque vous vous êtes porté partie civile, saviez vous que les faits concernaient une autre personne ou l'avez vous découvert par la suite, peut-être même lors de l'audience?

Ou avez vous porté plainte et porté civile sans savoir et en accusant une personne sans être sûr?

Si la personne a été condamnée,logiquement c'est que le tribunal avait des éléments de preuve l'incriminant...

Bonne soirée

Ines